



Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 5 février 2024

Présences

12 personnes présentes, dont 9 membres :

- Conseillers communaux : JACQUIEZ P. (Président), CELLIERE M. (Conseiller), HAMOIR B. (Présidente du CPAS).
- Citoyens : ANCEAU M., BARTHELEMI J-P., BOURDOUXHE P., DOUMONT A., MARCHAND M-P., VAN HUMBEECK C.
- Administration communale : MAGIS S.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., PILATI M.

11 personnes excusées, dont 9 membres :

- Conseillers communaux : DUBUC E. (Conseiller), PAULY M (Echevin).
- Citoyens : DEMOL L., FANTIN X., HAYOT J-J., JORDENS L., MABILLE J., PAULY X., VAN GEEL B.
- Administration communale : COLLARD S.
- SPW-DGARNE : GABRIEL E.

14 membres absents :

- Conseillers communaux : ADAM R. (Echevin), BENTZ A-S. (Conseillère), GREGOIRE M. (Conseillère).
- Citoyens : ALAERTS J., BAUDOUX T., COLLINET D., DEJARDIN Ph., DESCAMPS J-M., HENRY J., MAMBOUR M., PESTIAUX S., SAISELET Ch., VERHAEGHE D., XHAUFLAIRE D.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il cède ensuite la parole à la Fondation Rurale de Wallonie, qui décline l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2023,
2. Rapport annuel 2023 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets et rapport de la CLDR,
3. Divers.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2023

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2023 sans réserve.



2. Rapport annuel 2023 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets et rapport de la CLDR

Le rapport annuel doit être approuvé par le Conseil communal, transmis à l'Administration régionale, au pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre pour le 31 mars de chaque année. Il sert, entre autres, à faire le point sur l'état d'avancement des projets inscrits dans le PCDR, sur la bonne gestion des subventions reçues et sur la dynamique participative menée sur la commune.

Cette année, un nouveau format a été imposé par l'Administration régionale du Développement rural, bien qu'il se base toujours sur les 5 annexes habituelles. Le rapport annuel se compose, désormais, de :

- Un fichier Excel comprenant l'annexe 1 (situation générale de l'ODR), l'annexe 2 (tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution de travaux) et l'annexe 5 (programmation dans les 3 ans avec recherche de moyens financiers).
- Un fichier word comprenant l'annexe 3 (tableau rapport comptable et de fonctionnement d'un projet terminé) et l'annexe 4 (rapport de la CLDR).

Afin de faciliter la présentation de ces documents, la FRW procède à la présentation du « fond » grâce à un PowerPoint. Quant à la « forme », les tableaux constituant le rapport annuel sont affichés dans la présentation tandis qu'une impression de chaque document est disponible pour les personnes présentes à cette réunion.

État d'avancement des cinq conventions DR de la Commune de Doische

- **Aménagement de l'étang du Grand Bu à Niverlée en zone de convivialité et de loisirs** – fiche-projet 1.4 du PCDR :

La Convention-réalisation DR a été signée le 20/11/23 par la Ministre, pour un subside de 191.500€. Du côté des Espaces Verts, la promesse ferme de subside de 151.800€ a été signée le 10/01/24. La Commune attend sa notification officielle.

Le marché a été attribué le 29/11/23. La Commune attend l'approbation de l'attribution du marché par les deux pouvoirs subsidiaires afin de pouvoir notifier le marché à l'entreprise et donner ordre de commencer les travaux. Le montant du projet est de 440.200€ (travaux et honoraires) avec un subside de 343.300€.

- **Création de logements intergénérationnels au Carmel** – fiche-projet 1.3 du PCDR :

L'avant-projet a été présenté aux pouvoirs subsidiaires le 05/10/23. Suite à cela, le dossier avant-projet a été envoyé pour approbation par la Direction du Développement rural le 17/11/23. La Commune pourra ensuite introduire la demande de permis d'urbanisme.

L'estimation au stade avant-projet s'élève à 1.597.000€ pour un subside espéré de 667.000€ (DR et UREBA). La Commune a donc demandé à l'auteur de projet de revoir l'avant-projet afin de diminuer les coûts.

- **Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village** – fiche-projet 3.19 du PCDR :

Le 06/03/23, Monsieur Sébastien Moraux a été désigné comme auteur de projet par la Commune. Il a présenté son avant-projet à la CLDR et à la population le 05/10/23. Lors de cette présentation, l'estimation s'élevait à 1.273.000€ avec un subside espéré de 680.000€ (DR, UREBA ordinaire et UREBA exceptionnel).



Le dossier doit maintenant être présenté et approuvé par les pouvoirs subsidants (organisation de la réunion du comité d'accompagnement avant-projet).

Le Bourgmestre ajoute qu'il rencontre l'architecte le 14/02/2024 pour qu'il présente son dossier avant-projet finalisé à la Commune. Il envisage de remplacer le crépi sur isolant prévu sur les façades du côté de la voirie et du parking par de la brique. Cela permettra d'éviter les soucis de détérioration déjà observés, par exemple à la salle de Gimnée, où le crépi a déjà dû être refait à deux reprises suite aux impacts causés par des véhicules. Le Bourgmestre explique également qu'une décision de principe favorable a été donnée pour le permis d'urbanisme.

- **Construction d'une maison de village à Niverlée** – demande d'addendum au PCDR :

Après son approbation par la CLDR, le dossier de demande d'Addendum au PCDR de Doische pour la création d'une maison de village à Niverlée a obtenu un avis de recevabilité de la DDR le 30/10/2023. Il a été approuvé par le Conseil communal le 29/11/23. S'en est suivi une réunion de coordination avec le Développement rural le 14/12/23. La main d'œuvre communale sera mise à contribution pour pouvoir diminuer le coût du projet. Le 31/01/2024, le Conseil communal a approuvé le projet de convention-faisabilité prévoyant une estimation de 792.000€ avec un subside DR espéré de 633.600€.

Des négociations sont en cours pour l'acquisition d'une bande de terrain sur fonds propres (1620m²) afin d'agrandir le périmètre du projet, le parking et de créer un verger pour développer la biodiversité du site.

La Commune espère maintenant que la demande d'addendum au PCDR sera approuvée par le Gouvernement wallon et que la Ministre signera une convention-faisabilité en vue de permettre la mise en œuvre de ce projet.

- **Budget participatif 2023/2024** – subvention Développement rural :

Deux dossiers de candidature ont été rentrés à l'échéance du 13/11/2023. Lors de la réunion du comité de sélection du 14/12/23, un projet a été déclaré recevable : « placement de deux tables de ping pong extérieures et de deux dalles en béton ». Le coût étant en dessous de l'enveloppe de subsides mise à disposition (10.000€ de la Commune et 10.000€ du DR), la phase de vote des citoyens et du comité de sélection n'a pas été nécessaire. Les résultats ont été annoncés le 27/01/24.

La limite pour la réalisation de ce projet par la Commune, en concertation avec le porteur de projet, est septembre 2025.



État d'avancement 2023 des autres projets du PCDR

Un document nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Doische », mis à jour chaque année par la Commune, a été transmis à la CLDR en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les



principales avancées sont présentées en séance et des informations complémentaires sont apportées aux membres.

- Suite au lancement du projet des « Tomates de Doische » et à la création de l'association transfrontalière « retour à l'ancienne seigneurie de Hierges », **la Fiche-Projet 1.6**, « Élaboration d'une stratégie pour le développement touristique de l'entité », est considérée comme réalisée.
- Suite aux nombreuses rénovations de chemins agricoles depuis 2017 et à l'adjudication de nouveaux travaux de voirie, **la Fiche-Projet 3.1**, « Réfection et entretien des voiries agricoles » est considérée comme réalisée. Il est à noter qu'une fiche-projet « réalisée » n'est pas pour autant clôturée, d'autres réfections de voiries agricoles seront entreprises par la Commune.
- Suite à l'édition du « Petit Guide de la Propreté » en février et aux autres mesures mises en place depuis 2017 par la Commune, **la Fiche-Projet 3.3**, « Embellissement des villages et lutte contre les incivilités », est considérée comme réalisée. La CLDR demande à la Commune d'accentuer sa lutte contre les incivilités. À ce sujet, le Bourgmestre va proposer au Collège de faire passer en modification budgétaire l'achat d'une caméra déplaçable pour lutter contre le dépôt sauvage (estimée à 15.000€) et de solliciter des subsides auprès de Proximus. Une caméra de ce type va être achetée par la zone de police.
- Suite aux travaux de voirie réalisés en 2019 et 2023, **la Fiche-Projet 3.13**, « Réfection et sécurisation de la rue de la Couturelle et de la rue des Sorbiers à Matagne-la-Grande », est considérée comme réalisée.
- Étant donné qu'il n'y a pas eu d'opportunité de création d'un GAL avec les communes limitrophes pour la programmation 2023-2027 et que la prochaine programmation se déroulera quand la durée de validité du PCDR de Doische sera terminée, **la Fiche-Projet 3.33**, « Adhésion à un GAL », est considérée comme abandonnée.
- Suite à la désignation de Christine Pierard le 13 juin 2023 comme auteur de projet pour les travaux de voirie du centre de Gochenée ainsi que pour la surveillance du chantier de réfection de l'égouttage de l'INASEP pour le compte de la SPGE (estimation : 518.000€ pour les voiries avec 60% de subside PIC et 668.000€ pour l'égouttage), **la Fiche-Projet 3.36**, « Sécurisation du village de Gochenée », est considérée comme en cours. L'état d'avancement des projets sera corrigé dans ce sens. Le Bourgmestre explique que Proximus envisage de profiter des tranchées pour étendre la fibre optique dans ce quartier. Il a par ailleurs transmis à l'opérateur le dossier de réfection des voiries de Soulme.
- Suite aux subsides sollicités auprès du CGT en vue de la création d'un refuge de nuit par l'aménagement du bâtiment situé à l'ancien captage de Soulme, **la Fiche-Projet 3.37**, « Création de logements insolites », est considérée comme en cours.
- Pour la **Fiche-Projet 3.5**, « Création d'infrastructure d'accueil pour la petite enfance », le permis d'urbanisme de la crèche sera déposé le 6 février. Il reste 2 mois pour finaliser le dossier pour validation par la Région wallonne. Afin de ne pas perdre les subsides du plan cigogne, la crèche devra être occupée pour la fin du premier trimestre 2026.

Plusieurs autres projets déjà en cours ont obtenu des avancées lors de l'année écoulée (cf. document « État d'avancement des projets du PCDR 2018-2028 de Doische »), quelques avancées significatives ont été présentées en séance.



Le **bilan en 2023 de l'état d'avancement du PCDR de Doische** est le suivant : 17 projets réalisés, 22 projets en cours, 22 projets en attente, 1 projet abandonné et 1 demande d'addendum.

Le rapport annuel sera mis à la disposition de la population sur le site Internet de l'ODR et accompagné de la version « light » de l'état d'avancement des projets (sans les éléments « futurs »).

Rapport d'activités de la CLDR

Au cours de l'année 2023, la CLDR s'est réunie 5 fois :

- CLDR du 13/02/2023 pour le Rapport annuel 2022 et la définition des priorités du PCDR à mi-parcours.
- CLDR du 24/04/2023 pour solliciter un subside DR pour la mise en place d'un budget participatif et une réflexion conjointe avec le comité des fêtes de Niverlée pour la rédaction du dossier de demande d'addendum en vue de la création d'une maison de village à Niverlée.
- CLDR du 20/09/2023 pour l'approbation du dossier de demande d'addendum et la présentation des fiches « BiodiverCité 2023 ».
- Le 05/10/2023 pour la présentation de l'avant-projet d'aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en maison de village par l'auteur de projet à la population et la CLDR.
- Le 14/12/2023 pour le Comité de sélection du budget participatif de Doische 2023-2024.

Composition de la CLDR

La Commune a reçu la candidature spontanée d'Éric Bossart le 26 avril 2023. Il est décidé qu'il n'y aura pas de modification, la CLDR étant toujours conforme avec 24 citoyens et 8 élus, soit un nombre pair.

Il est à noter que la CLDR sera recomposée sur base du résultat des élections communales d'octobre 2024 pour adapter le nom des représentants du quart politique.

Programmation des demandes de conventions Développement rural

Chaque année, lors du rapport annuel, la CLDR doit rendre une programmation des demandes de conventions Développement rural sur les trois années suivantes.

La programmation triennale adoptée par la CLDR est la suivante :

- 2024 / en cours : Introduction d'un addendum en vue de la construction d'une Maison de village à Niverlée.
- 2024 / Nouvelle priorité suite à l'accord de principe du Conseil communal en novembre 2023 pour la donation de la salle « La Grange » de Vodelée au profit de la Commune : Création d'une maison de village à Vodelée (fiche-projet 3.34).
- 2025 : Aménagement de la Place Huart de Gimnée (fiche-projet 2.8).
- 2025 / Sur proposition du comité de sélection du 14/12/2023 : deuxième édition du budget participatif avec une demande de subvention DR.
- 2026 : Création d'un atelier rural à Doische (fiche-projet 2.9).

Prochaine demande de convention Développement rural

La CLDR souhaite **solliciter une demande de convention-faisabilité pour la rénovation de la salle « La Grange » en vue de la création d'une maison de village à Vodelée** (mise en œuvre de la fiche-projet 3.34 du PCDR).



Après son acquisition par la Commune (accord de principe du Conseil communal de novembre 2023), le projet sera discuté avec les responsables du comité.

La fiche-projet actualisée pourrait être approuvée par la CLDR en juin 2024 et introduite lors de la session d'approbation d'octobre 2024.

3. Divers

Aménagement de la salle de Vaucelles en maison de village – fiche-projet 3.12 du PCDR : En janvier 2024, le Conseil communal a approuvé les conditions de marché pour la réalisation, par des entreprises agréées, des travaux subsidiés permettant l'amélioration de la performance énergétique. La rénovation est estimée à 117.000€ avec un subside de 23.000€ (UREBA exceptionnel 2021). Par la suite, un second cahier des charges sera approuvé afin de lancer un marché de fourniture de matériaux pour le Service travaux.

La **prochaine CLDR** se tiendra dans le courant du mois d'avril 2024. Une séance d'information et d'échange autour de la désacralisation des églises sera organisée dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-projet 3.7 (projet jugé prioritaire par la CLDR lors de l'évaluation à mi-parcours du PCDR). Les membres de la CLDR, des fabriques d'églises et les habitants seront invités. Une présentation pourrait être faite par le BEP et des exemples de projets présentés par la FRW.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Matteo PILATI et Céline LEMAIRE, Fondation Rurale de Wallonie